



Erreur sur carte vitale - refus de corriger

Par **nicoo**, le **17/12/2009** à **21:28**

Bonjour,

J'ai eu des problèmes (en France et à l'étranger) suite au fait que sur ma carte vitale une lettre de mon nom a été remplacé par un tiret, j'ai demandé à maintes reprises de corriger cette erreur. je n'ai eu comme réponse que des refus. En rappelant qu'il est clairement écrit sur la feuille qu'on nous envoi de corriger tout erreur éventuelle...

je voudrais savoir si le fait d'avoir une carte vitale avec un nom différent est légale ? si l'administration à le droit de refuser de ne pas corriger cette erreur ?

je suis français, j'ai porté l'uniforme de mon pays car j'aime ma terre et ses valeurs, je trouve lamentable que l'administration se montre irrespectueuse de mon identité, sans oublier les problèmes que ça m'a, et que ça me créait occasionnellement.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, merci.